



# Guichet Unique Sport Auvergne



# CONTEXTE

Le développement de l'emploi dans le secteur sportif est une priorité pour la région Auvergne, eu égard à son impact sur le dynamisme et l'attractivité des territoires.

Dès 2000 et afin d'apporter une réponse aux besoins en formation exprimés par le secteur sportif, AGEFOS PME avait mis en place un dispositif expérimental, le « **Fonds Commun Sport** ».

# HISTORIQUE

Cette expérience, ainsi que la désignation **d'AGEFOS PME** comme collecteur – avec **Uniformation** – des contributions formation de la branche professionnelle (en lien avec la signature de la convention collective nationale du sport), ont fait **d'AGEFOS PME un des interlocuteurs privilégiés du Conseil Régional** dans les travaux préparatoires à la signature du contrat d'objectifs des métiers du sport inscrit au Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle.

# Le contrat d'objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le sport en Auvergne

## **Objectif :**

Le premier contrat d'objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le sport en Auvergne vient d'être signé par la Région, l'État, les partenaires académiques et les partenaires sociaux. Parmi les enjeux importants de ce contrat d'objectifs, la volonté de réduire la précarité des emplois sportifs.

## **Les 13 signataires du contrat d'objectifs pour le développement des métiers et de la formation professionnelle dans le sport en Auvergne :**

- L'État (représenté par le Préfet de Région)
- Le Conseil Régional d'Auvergne
- Le Rectorat de l'Académie de Clermont-Ferrand
- La Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports
- La Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- La Commission Paritaire Nationale Emploi Formation Sport
- La Commission Paritaire Régionale de l'Emploi dans les Établissements Équestres
- Le Centre National de la Fonction Publique territoriale délégation Auvergne
- AGEFOS-Pme Auvergne
- UNIFORMATION
- FAFSEA
- Le Comité Régional Olympique et Sportif CROS

# HISTORIQUE DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

Les signataires du contrat d'objectifs ont unanimement relevé la nécessité de **développer la formation professionnelle** dans le secteur sportif et convenu de s'appuyer sur l'expérience réussie du Fonds Commun Sport qui, grâce à une concertation régulière et constructive entre tous ses acteurs, favorisait une articulation des financements en vue d'une meilleure réponse aux besoins de formation.

Le guichet unique proposé par la fiche action n°3 du contrat d'objectifs des métiers du sport vise donc à institutionnaliser et à étendre certaines activités du Fonds Commun Sport AGEFOS PME.

# LES FINANCEURS DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

- Le Fonds Social Européen
- La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Vie associative au titre des Sportifs de Haut Niveau
- Le Conseil Régional d'Auvergne au titre des demandeurs d'emplois ainsi que des bénévoles de structures non employeuses
- Agefos-Pme Auvergne et Uniformation au titre de leurs champs d'intervention respectifs (salariés et bénévoles de structures employeuses)

# MISE EN ŒUVRE DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

## **Fonctionnement :**

Le « guichet unique » est piloté par comité composé des différents cofinanceurs.

## **Les moyens :**

- un local clairement identifié comme étant le Guichet Unique Sport Auvergne signalant les logos de chacun des pilotes du projet,
- du personnel affecté à temps complet,
- une intervention conjointe des 2 OPCA principaux de la Branche du Sport, AGEFOS-PME Auvergne et Uniformation.

# OBJECTIFS DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

- Informer, orienter et accompagner tous les acteurs du secteur sportif dans la mise en œuvre de leurs projets de formation ou d'emploi,
- Faciliter la mise en œuvre des différentes fiches actions du contrat d'objectifs.
- Mettre en place un lieu permanent de concertation entre les financeurs intervenant au profit du secteur sportif, afin d'assurer une meilleure articulation et une plus grande lisibilité des financements, en évitant à la fois les doubles financements et les absences de financement et en recherchant en cas de besoin des financements complémentaires.
- Centraliser le suivi des actions et en rendre compte au Comité de pilotage ainsi qu'aux financeurs (branche professionnelle, DRDJS, Conseil Régional, Fonds Social Européen)
- Évaluer les actions menées et proposer des ré-orientations éventuelles

# MISSIONS DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

- faciliter les démarches des personnes désirant se former (formations diplômantes, qualifiantes et/ou transversales), en coordination avec les professionnels de l'information et de l'orientation et en lien avec les prestataires de formation et les financeurs : accueil des publics, orientation vers la solution et le partenaire adaptés, accompagnement dans la constitution de dossiers de prise en charge auprès des différents financeurs ( OPCA, DRDJS, Conseil régional, CNFPT....)
- accompagner les structures associatives dans la création ou la consolidation d'emplois
- mettre en œuvre des actions – individuelles ou collectives – de formation, sur la base des besoins exprimés directement par les publics et/ou d'études ou enquêtes ciblées auprès de certains acteurs (salariés, bénévoles...)
- mobiliser les financements de la branche professionnelle du sport sur les projets de formation concernant les salariés et les cadres et dirigeants bénévoles des structures cotisant au titre de la formation professionnelle continue
- monter et porter des projets complémentaires et rechercher des financements pour les accompagner

# LES PUBLICS

## GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

- employeurs,
- salariés,
- bénévoles,
- sportifs de haut niveau,
- demandeurs d'emploi et tout particulièrement les primo-demandeurs
- pratiquants/licenciés

# INTERVENTIONS DU GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE

- Les engagements financiers et les règlements se font au sein des OPCA concernés :
  - en application des dispositifs de la loi 2004 et des priorités des branches,
  - des conventions régionales signés avec le Conseil Régional d'Auvergne et la DRDJS.

Chaque OPCA procède aux engagements et au règlement dans son système informatique et s'engage à communiquer tous les éléments au « guichet unique ».

Une collaboration est mise en place entre les deux OPCA afin d'assurer le même service à tous les adhérents (en ce qui concerne les dispositifs de la professionnalisation, du plan de formation et du DIF, les règles de gestion applicables au CIF étant de la seule compétence d'UNIFORMATION)

# GUICHET UNIQUE SPORT AUVERGNE



**52 Boulevard Berthelot 63000 Clermont-Ferrand**  
**Tél. : 04.73.19.34.08 Fax : 04.73.28.23.32**

Site Internet : <http://www.formationauvergne.com/gus/> / Adresse Mail : [info@guichetuniquesport.fr](mailto:info@guichetuniquesport.fr)